

AU TEMPS DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE 1856-1964

Une éducation québécoise éclatée

Claude Corbo

Recteur émérite de l'UQAM et membre de la table du Conseil supérieur de l'éducation

Présentation lors de l'événement soulignant les 60 ans
du Conseil supérieur de l'éducation

Québec
Le 12 décembre 2024

Introduction

- Des années 1840 aux années 1960, deux traits caractérisent l'éducation québécoise :
 - ▶ Une éducation de plus en plus éclatée
 - ▶ Une éducation sans autorité politique unifiée et responsable de l'ensemble
- Seules les réformes des années 1960 supprimeront durablement ces deux traits

1. La période de l'Union 1840-1867

1.1 Projets pour l'éducation

1.1.1 Rapport d'Arthur W. Buller pour Lord Durham pour le Bas-Canada (1838)

- École publique unique, gratuite, **en anglais pour tous** (assimilation), avec enseignement chrétien général (et non catholique)
- Système scolaire complet : primaire, secondaire, supérieur, écoles normales, université à Québec
- Financement: taxe scolaire locale, subventions gouvernementales selon le nombre d'enfants de 5 à 14 ans par district scolaire
- Inspecteurs d'écoles laïcs
- Gestion locale par des commissaires élus (excluant le clergé catholique)
- Bureau **central** d'éducation pour tout le Canada avec un surintendant nommé par le gouvernement et dépolitisation de l'éducation

1. La période de l'Union 1840-1867

1.1 Projets pour l'éducation

1.1.2 Commission parlementaire d'enquête sur l'éducation présidée par Louis-Victor Sicotte en 1853

- Enquête en 24 questions sur l'état de l'éducation : 422/1901 enseignants qualifiés, 502/1025 commissaires d'école analphabètes, pas d'uniformité de formation, etc.
- Recommandations structurantes :
 - ▶ Direction centrale énergique avec droit d'initiative
 - ▶ Inspection des écoles
 - ▶ Écoles normales et bureau d'examineurs des candidats
 - ▶ Trois commissaires élus par district (avec littératie)
 - ▶ Accroissement du budget de l'éducation
 - ▶ Salaires décents pour enseignants et retraite après 30 ans
 - ▶ Création d'un Conseil de l'instruction publique

AU TEMPS DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE 1856-1964

1. La période de l'Union 1840-1867

1.2 Mise en place d'éléments d'un système d'éducation québécois public

1.2.1 Éléments de base

- 1841, 1845, 1846 : commissions scolaires pour la gestion locale des écoles
- 1842 : Nomination d'un « Surintendant de l'instruction publique » :
 - Partage des fonds votés par la législature
 - Contrôle des immeubles
 - Suggestions aux commissions scolaires
 - Rapport annuel à la législature
- 1849 : Bureaux d'examineurs des candidats à la profession enseignante
- 1851 : Loi sur l'inspection des écoles
- Création d'universités à «charte royale» (Bishop's 1843 et 1853, Laval 1852) et collèges classiques (p.ex. Joliette 1847, Sainte-Marie 1848)

AU TEMPS DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE 1856-1964

1. La période de l'Union 1840-1867

1.2 Mise en place d'éléments d'un système d'éducation québécois public

1.2.2 Développements dans la suite du rapport Sicotte

- 1856 : Création du Conseil de l'instruction publique de 11 à 15 membres nommés
 - ▶ Première autorité centrale *partielle*
 - ▶ Pouvoirs réglementaires (écoles normales, écoles publiques, manuels, instruments)
 - ▶ Bureaux d'examineurs pour la certification des enseignants (et leur possible révocation)
 - ▶ Présidence du surintendant
 - ▶ Premiers membres nommés en 1859 : 11 catholiques (3 du clergé), 4 protestants (2 du clergé)
- 1856: Publication du *Journal de l'Instruction publique*
- 1856: Régime de retraite des enseignants
- 1857: Ouverture de trois écoles normales (E.N.J.C. à Montréal pour hommes, Laval à Québec pour hommes, section féminine des Ursulines, McGill)

2. Intermède : premières années de la Confédération (1867-1875)

- 1868-1875 : Existence d'un Ministère de l'instruction publique
 - ▶ Création législative sur proposition du PM P.-J.-O. Chauveau, contre le désir de l'Église catholique
- Ajustements à la loi du Conseil de l'instruction publique
 - ▶ Nombre de membres porté à 21 (14 catholiques, 7 protestants)
 - ▶ Création de deux comités, catholique et protestant
- **MAIS en 1875:** Réaction des Conservateurs ultramontains sous le PM Charles Boucher de Boucherville
 - ▶ Abolition du ministère de l'instruction publique
 - ▶ Nouveaux ajustements à la loi du Conseil de l'instruction publique :
 - ❖ Maintien de deux comités confessionnels étanches l'un à l'autre
 - ❖ Comité catholique : tous les évêques (avec droit de remplacement) et autant de laïcs (sans remplacement)
 - ▶ Surintendant et département de l'instruction publique appliquent les décisions des deux comités
- 1897-1898 : Échec du projet du PM libéral Félix-Gabriel Marchand de créer un ministère

3. Le siècle de la Confédération (1875-1964) et du C.I.P.

3.1 Fonctionnement du CIP

- Primauté complète des comités confessionnels : *0 réunion* du Conseil plénier entre 1908 et 1960 (pas de discussion de questions communes ?)
- Compétence des comités confessionnels seulement sur une *partie* de l'éducation
- Multiples décisions gouvernementales échappant au CIP : financement, choix des manuels, inspection, certification des enseignants, création de divers types d'établissements d'éducation, loi de 1943 sur l'obligation scolaire

3. Le siècle de la Confédération (1875-1964) et du C.I.P.

3.2 Décisions majeures des comités confessionnels, p. ex. catholique :

- 1888 : Organisation de l'enseignement primaire
- 1905 : Réforme du primaire porté à huit années
- 1915 : Maternelles (non obligatoires)
- 1923 : Nouveau programme primaire de 6 ans avec 2 années à options (agricole, industriel, commercial, etc., et aussi pour filles, avec en plus option des « arts familiaux »)
- 1929 : Ajout de trois années au cours primaire (comme les *high schools* protestants, sans accès aux facultés universitaires)
- 1956 : Ajout d'une 12^e année (pour 1960), avec options (général, commercial, scientifique, classique + « arts familiaux »)

3. Le siècle de la Confédération (1875-1964) et du C.I.P.

3.3 Compétence limitée du CIP et des comités confessionnels sans juridiction sur :

- Enseignement secondaire privé : collèges classiques, petits séminaires, juvénat, instituts familiaux et sciences ménagères (juridiction des facultés des arts et diplôme de B.A. remis par l'université)
- Écoles gouvernementales (métiers, techniques, arts): 1892 écoles de laiterie et d'agriculture; 1907+ écoles techniques; 1910 H.É.C.; 1922, 1923 ÉBAM et ÉBAQ; 1926: Corporation des écoles techniques.
- Écoles professionnelles privées de tous genres (« business schools », écoles de secrétariat, de décoration, de mode, de beauté, de technique de radio et de télévision, etc.)
- Écoles pour enfants incapables de fréquenter l'école publique commune
- Écoles d'infirmières, conservatoires, universités

3. Le siècle de la Confédération (1875-1964) et du C.I.P.

3.4 Émiettement du système d'éducation

- Fouillis de structures et de programmes au secondaire sans voie de passage entre eux (filles-garçons, anglo-protestants et franco-catholiques) et multiples formations cul-de-sac
- Multiples ministères gouvernementaux ayant compétences sur leurs propres écoles
- Inégalités structurelles : seul le cours classique donne accès à toutes les facultés universitaires

3.5 Problèmes (surtout pour franco-catholiques) : sous-scolarisation, sous-fréquentation secondaire et universitaire, sous-financement, pas d'autorité politique centrale, pas de coordination ni de planification d'ensemble du système

4. Débats des années 1950 et préparation des réformes des années 1960

4.1 En 1952 : création par le CC du CIP du « Sous-comité de coordination de l'enseignement à ses divers niveaux » pour assurer la coordination horizontale et verticale entre la variété des programmes

4.2 Idées de réformes durant les années 1950 :

- Nécessité d'une enquête publique sur l'éducation (Commission Tremblay, 1956)
- Nécessité d'un encadrement politique de l'ensemble de l'éducation au Québec : ministère, nouveau conseil
- Réforme en profondeur du CIP et proposition de différents modèles dans les mémoires à la Commission Parent, et plusieurs propositions *d'un seul* conseil (p. ex. Ligues du Sacré-Cœur, Féd. des SSJB, Chambre de commerce du Québec, professeurs des Écoles normales)

4. Débats des années 1950 et préparation des réformes des années 1960

4.3 Projet de *Conseil supérieur de l'éducation* du rapport Parent :

- Passage d'une instance *décisionnelle* sur une *partie* du système à une instance unique et unifiée de conseil sur tout le système
- Répond à un large consensus, et facilite la création du MEQ
- Fonctionnement unifié avec compétence sur tous les ordres
- Pouvoirs de s'organiser, de faire des avis d'initiative, obligation pour ministre de le consulter sur les règlements